

1.3 PROGRAMME DE FORMATION PERMIS AM.
(brevet de sécurité routière BSR)

Le permis AM est proposé aux seuls candidats âgés de 14 ans révolus et titulaire de l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) ou de l'ASR (attestation de sécurité routière) le cas échéant, prouvant l'existence d'une formation théorique minimum.

La formation se déroule en deux parties, sur deux ½ journées, pour une durée minimum de 7 heures.

La première partie de 3 heures hors circulation comprend :

- *une sensibilisation aux équipements de sécurité homologués et obligatoires ou facultatifs mais indispensables.*
- *Une découverte du véhicule, scooter de marque IMF de type « p'tiot ». contrôle de l'état et connaissance des commandes.*
- *Prise de contact et installation (position de conduite).*
- *Démarrage /arrêt, virage large puis progressivement plus serrés sur une piste hors trafic. Freinage à faible allure puis à allure normale.*
- *Notion d'évitement et de freinage d'urgence.*

Si le niveau de performance est suffisant, la partie en circulation est confirmée.

La Deuxième partie de 4 heures en circulation comprend :

- *1 h en salle pour rappel des principales règles de circulation, priorité, panneaux et signaux de base. Explication de la bonne position sur la chaussée, du dosage accélérateur/frein à l'abord des virages hors agglomération et présentation du matériel de radio- guidage.*
- *Sur route de campagne, travail de mise en confiance et maîtrise des trajectoires, de l'adhérence et de l'approche des virages.*
- *Travail d'approche, franchissement et respect des règles de priorité aux intersections. (feux tricolores, priorité à droite, giratoires, stop, et cédez le passage.*
- *Respect de la position sur la chaussée, des marquages au sol abords des passages piétons et travail du comportement à l'égard des autres usagers.*

Après mise en pratique de ces différentes situations, un bilan final avec mise en garde sur les dangers relatifs à l'adhérence et à la prise de confiance est commentée individuellement.

La remise des attestations de fin de formation clôture la séance si le niveau est jugé suffisant. Un complément de formation peut être imposé en cas de difficultés rencontrées.



CPERMIS
Ecole de conduite

Tél. 05 53 59 04 02
Mobile : 06 08 97 04 97
Mail : cpermisarlat@gmail.com
22 Av. J. Baker 24200 SARLAT